



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique familiale

Question écrite n° 56972

Texte de la question

M. Georges Ginesta attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la famille et la politique familiale. Le manifeste pour la famille et pour l'enfant, issu de nombreuses consultations menées pendant plusieurs mois par le Grenelle de la famille, pose un certain nombre de principes et formule des propositions afin de promouvoir la famille et protéger l'enfant. Au nombre de ces idées, il suggère de réaffirmer explicitement que l'adoption est une institution au service de l'enfant, qui a pour raison d'être d'offrir une famille adoptive à l'enfant privé de son père et sa mère biologiques et de garantir à chaque enfant, en attente d'adoption, qu'il sera adopté par un couple formé d'un homme et d'une femme mariés (proposition 3). C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre afin de mettre en oeuvre cette proposition et ainsi aider à un meilleur épanouissement de la famille et des enfants.

Données clés

Auteur : [M. Georges Ginesta](#)

Circonscription : Var (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56972

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 juin 2014](#), page 4612

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)